

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-117 du 25 Avril 1994

Portant nomination du Colonel Basile
DADELE en qualité de Chef de l'Etat
Major Particulier du Président de la
République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat Major Particulier du Président de la République ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Mars 1994 ;

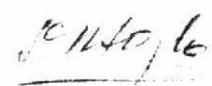
D E C R E T E :

Article 1er.- Le Colonel Basile DADIELE est nommé Chef de l'Etat Major Particulier du Président de la République ;

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 25 Avril 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

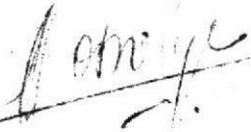

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Chargé de
la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paul Dossou', written over a faint circular stamp or watermark.

Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEDN 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 17
SGG 4 DB-DSDV-DTCP-DCF-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 DCMIL 4
UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-